© Drogues Info Service - 6 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

"Qu'est-ce que la beu ?"

Par Profil supprimé Postée le 20/10/2009 11:57

> qu'est ce que la beu ? Existe-t-il une différence entre la beu et les feuilles de beu ?

Mise en ligne le 21/10/2009

Bonjour,

La "beu" (ou "beuh") est l'une des appellations données au cannabis.

Le cannabis est une plante : il se présente sous forme « d'herbe » (mélange de feuilles, de tiges et de fleurs séchées), de résine (obtenue en pressant les feuilles, les tiges et les fleurs) ou d'huile (résine macérée dans de l'alcool).
La "beu" est un des noms donnés au cannabis qui se présente sous forme "d'herbe", et c'est un nom fréquemment utilisé à l'époque actuelle. Donc la "beu" est exactement la même chose que les feuilles de "beu". Le cannabis a d'autres appellations populaires, comme : marijuana, ganja, zeb, weed, zamal, haschisch, H, shit, teuchi, chichon, chocolate…

Le principe actif responsable des effets du cannabis est le THC (Tétrahydrocannabinol). Sa concentration varie de manière importante, de 10% en moyenne pour l'herbe et la résine à 30% pour l'huile. Plus la concentration est élevée, plus les effets du cannabis peuvent être importants.

En tant que produit psychoactif, il provoque des modifications de l'humeur et des perceptions, qui se manifestent par exemple par :

- un sentiment de détente et de bien-être,
- une euphorie qui donne envie de rire pour un rien,
- une intensification des perceptions sensorielles, ainsi qu'une modification de l'appréciation du temps et de l'espace : le temps semble passer plus lentement alors que les sons, les images et les sensations tactiles gagnent en intensité et en finesse ;
- une impression de « planer »,
- une facilitation de la parole et de la relation aux autres (désinhibition).
- ou bien, parfois, un sentiment de malaise et d'angoisse intense (ce que nombre d'usagers appellent "bad trip").

Les effets secondaires sont principalement des difficultés de concentration, des pertes de mémoire, une diminution des réflexes, une modification de l'appréciation des distances, une somnolence, les yeux rouges, la bouche sèche...

Le cannabis est classé comme stupéfiant par la loi. Son usage, sa culture, sa détention et son commerce sont donc interdits et passibles de sanctions pénales.

Cordialement.

En savoir plus :

- Informations sur le cannabis